



## **“La voix des PME en Europe”**

### **Communiqué de Presse**

#### **Les propositions de l' EU relatives à l'exposition au soleil doivent être bloquées par les parlementaires européens**

- **La Commission et le Conseil tentent de faire passer des réglementations absurdes sur le rayonnement solaire**

**Bruxelles, le 1er Septembre 2005** Les règles proposées par l' UE concernant le rayonnement solaire sont décrites comme mesures législatives excessives par l' UEAPME, l'organisation européenne des petites et moyennes entreprises, qui demande au Parlement Européen d'approuver des amendements à la Directive Rayonnement Optique avant le vote en plénière du mercredi 7 septembre prochain.

“Imposer des obligations techniques au niveau européen pour réglementer les effets de la lumière du soleil, laquelle varie très fortement à travers l'Europe, est absurde. Nous demandons aux membres du Parlement Européen d'injecter du bon sens dans ces propositions dans leur vote sur la directive » déclare le **Secrétaire Général de l' UEAPME Hans-Werner Müller**.

Le Conseil et la Commission poussent pour que la proposition telle quelle soit endossée par le Parlement, proposition qui engendre des obligations irréalistes et onéreuses pour les employeurs dont les travailleurs exercent leurs métiers à l'extérieur. Et ceci malgré le fait que la Commission Emploi et Affaires Sociales du Parlement ait recommandé de faire en sorte que la directive soit plus réaliste en laissant au soin des Etats Membres de déterminer si oui ou non une réglementation est nécessaire.

L' UEAPME demande donc aux Membres du Parlement de s'opposer fermement à cette pression et d'amender la directive pour éviter l'introduction de réglementations excessives concernant l'exposition au soleil.

“Imposer des exigences complexes au niveau européen en vue d'évaluations scientifiques de risques et de plans d'action détaillés concernant les petites entreprises avec des travailleurs exerçant leur activité à l'extérieur est non seulement irréaliste, mais minerait la crédibilité de la législation européenne”, poursuit M Müller.

“Des petites entreprises avec des travailleurs exerçant leur activité à l'extérieur, comme par exemple les cafés et les entreprises de construction, n'ont ni les ressources, et plus important encore, ni l'expertise pour mener à bien une analyse suffisamment scientifique. Ces propositions imposeraient un fardeau ingérable sur les PME et pourrait ouvrir la boîte de Pandore en ce qui concerne la responsabilité juridique ».

“Il existe clairement un risqué provenant de l'exposition au soleil mais un tel risque varie très fortement à travers l'Europe et affecte toutes les personnes en général lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur. Donner des informations adéquates aux travailleurs et au public en général à niveau national serait une meilleure manière de traiter ce problème. Les employés constituent la ressource la plus importante pour toutes les petites entreprises et il est crucial qu'ils soient suffisamment informés pour se protéger de tous les risques relatifs à leur santé ”

\*\*\*\*\* Fin \*\*\*\*\*

**EDITORS' NOTE:** UEAPME is the employer's organisation representing the interests of crafts, trades and SMEs from the EU and accession countries at European level. UEAPME has 78 member organisations, which represent crafts and SMEs across the whole of Europe, covering over 11 million enterprises with nearly 50 million employees. UEAPME is a European Social Partner.

**Richard More O’Ferrall, Attaché de Presse**

Tel: +32 2 230 7599/ GSM: +32 477 44 38 42

Email: [pressoffice@ueapme.com](mailto:pressoffice@ueapme.com) Web: [www.ueapme.com/pressroom](http://www.ueapme.com/pressroom)